

Responsabilité des dirigeant.e.s associatif.ve.s

Comprendre les enjeux de responsabilité civile, pénale et financière liées aux fonctions de dirigeant.e.s d'une association

Présentation de la formation

Cette formation permet aux stagiaires d'acquérir une compréhension claire, juridique et opérationnelle des responsabilités attachées aux fonctions de dirigeant·e associatif·ve, afin de les outiller pour sécuriser leurs pratiques et adopter un système de prévention des risques.

Compétences visées

- Identifier les différentes formes de responsabilité des dirigeant·e·s associatifs (civile, pénale et financière) et les situations susceptibles de les engager ;
- Appréhender les notions clés de la responsabilité
- Connaître les mécanismes de prévention et de sécurisation

Public visé

- Porteur·euses d'un projet associatif
- Salarié.e.s d'une association
- Dirigeant.e.s d'une association
- Accompagnateur.rice d'associations

Pré-requis

Aucun

Durée

1 journée (7h)

Contenu

Initiation au droit de la responsabilité ; la notion de dirigeant·e (dirigeant·e de droit et de fait), la responsabilité civile (fondements, conditions d'engagement, exemples de mise en cause) ; la responsabilité pénale (les infractions intentionnelles et non intentionnelles) ; la responsabilité financière et les risques liés à la gestion associative ; procédures collectives, les assurances : champs de couverture et limites ; la délégation de pouvoirs : conditions de validité, effets et limites ; les bonnes pratiques de prévention des risques juridiques et de sécurisation du fonctionnement associatif.

Déroulé

Matinée	Après-midi
Introduction au droit de la responsabilité Responsabilité civile Responsabilité financière	Responsabilité pénale Prévention des risques et techniques de sécurisation

Modalités pédagogiques

La formation alterne :

- apports théoriques,
- études de cas,
- analyses de situations concrètes,
- exercices pratiques,
- échanges collectifs,
- supports pédagogiques remis aux participant·es.

Moyens pédagogiques et techniques

Support de présentation

Étude de cas

Outils collaboratifs

Documents juridiques et ressources

Échanges en groupe

méthodologiques

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis se fait à travers :

- des exercices pratiques,
- des études de cas,
- des échanges collectifs,
- un questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation.

Formatrices

Marie FROSTIN, formatrice et juriste en droit de l'économie sociale et solidaire

Yoann GENY, formateur et juriste en droit de l'économie sociale et solidaire

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation, merci de contacter le référent handicap lors de votre demande d'inscription :

Marie Frostin, formation@les-engagees.fr

Contact

formation@les-engagees.fr